

SAUVONS NOTRE ORGUE !!!

NOM et prénom :.....

Adresse postale :.....

.....

Adresse mail :.....

Portable :.....

Je fais un don de :.....

Réduction d'impôt :

Votre don en faveur de la restauration de l'orgue de Caromb est déductible de votre impôt sur le revenu à hauteur de :

75 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable et dans la limite de 1000 € par an

66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable au-delà de 1000 €

L'Association Sauvegarde du Patrimoine de Caromb vous enverra un reçu fiscal.

Merci de renvoyer ou de déposer ce bulletin par courrier à l'adresse suivante :

**Assoc. Sauvegarde du Patrimoine de Caromb
c/o Monsieur Raymond Haut
112, rue de la Baisse
84330 CAROMB**

Je règle le montant ci-dessus :

Par chèque libellé au nom de : Assoc. Sauvegarde du Patrimoine de Caromb

Par virement bancaire : IBAN FR76 1130 6000 8493 9299 6005 062